

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N°DNCMP/94/T/2022-2023 pour les travaux de :

CONSTRUCTION DE 9 SALLES DE CLASSE, D'UN BLOC ADMINISTRATIF ET TROIS BLOCS LATRINE SUR LA COLLINE DE MWICO

Date de publication : 12/12/2022

Date d'ouverture des offres: 03/01/2023

Objet de l'Appel d'Offres

La commune de Kanyosha invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la **réalisation des travaux de**

CONSTRUCTION DE 9 SALLES DE CLASSE, D'UN BLOC ADMINISTRATIF ET TROIS BLOCS LATRINE SUR LA COLLINE DE MWICO,

La Commune a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais appuyant la politique de la décentralisation en maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal "FONIC". La Commune de Kanyosha à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés de :

CONSTRUCTION DE 9 SALLES DE CLASSE, D'UN BLOC ADMINISTRATIF ET TROIS BLOCS LATRINE SUR LA COLLINE DE MWICO,

Signalés précédemment.

Spécification du marché

1. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
2. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en **un seul(1) lot**.
3. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **quatre (4) mois calendrier**

Conditions de participations

4. La participation au marché est ouverte Nationale, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
5. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

6. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune Kanyosha

Moyennant le paiement de Cent mille (200 000fbu) francs burundais : 100 000 fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 100 000fbu au compte N°20889ouvert à la coopec kanyosha au nom de la Commune KANYOSHA

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

7. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur/Madame l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 12.

Visite du site

8. Une visite guidée des sites sera organisée le 21/12 2022 à partir de 10h30min. Le lieu de rencontre sera le chef-lieu de la Commune Kanyosha

Présentation de l'offre

9. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de :-
-Cinq millions de francs burundais (5 000 000 Fbu) et les chèques certifiés ne sont pas acceptés.
10. Les offres doivent être soumises à : La **Commune de Kanyosha**
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres

11. Les offres sont valables pendant une période de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

12. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 03.01/2023 à 10 heures**
Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

13. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent à l'adresse mentionnée ci-dessus le 03.01/2023 à 10h30min. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis au FONIC.

Critères de qualification des soumissionnaires

14. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

16.1. Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;

2. La caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché le ;
4. Statuts du soumissionnaire (personne morale) ;
5. Une Attestation de non redevabilité délivrée par les services de l'OBR;
6. Le Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF)s;
7. Le Registre de commerce (copie);
8. Une Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce;
9. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original ;
10. Une Adresse fixe et connue.

16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) Le plan de charge des marchés en cours ;

16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de disponibilité financière ci-haut demandé et un chiffre d'affaire d'au moins 500 000 000Fbu au cours des trois (3) dernières années.

Fait à Kanyosha, le 25/11/2022

SAFARI Triphine
Administrateur Communal et

Personne Responsable des Marchés Publics

